



APPEL À COTISATION 2022

Chers collègues,

Savez-vous de quoi vit un syndicat de commissaires de police ? D'aucuns pourraient penser qu'il bénéficie de larges subventions ou de nombreux moyens mis à disposition par le ministère de l'Intérieur. Il n'en est rien !

A l'exception de dotations très spécifiques comme le Noémi ou l'armement individuel, le SICP se procure son propre matériel, des téléphones aux véhicules en passant par les ordinateurs et les crayons ; il doit louer ses locaux, ce qui explique notamment pourquoi il est basé en grande couronne et pas à Paris centre; il finance ses déplacements, son essence et l'ensemble de ses abonnements.

Et pour cela, il dispose d'un budget qui repose à... 80% sur les cotisations des adhérents ! Vous n'en doutiez pas, mais c'est toujours mieux en le rappelant, **le SICP, c'est vous**. Si nous sommes défendus à titre individuel, et représentés à titre collectif, c'est uniquement parce que nous renouvelons chaque année notre adhésion. Nous sommes d'ailleurs de plus en plus nombreux à le faire : sur ces 4 dernières années, notre nombre d'adhérents a cru d'environ 20 %, ce qui renforce à la fois la légitimité de notre structure et lui donne les moyens de mener ses actions.

Qu'avons-nous fait l'année dernière ?

- évidemment et en premier lieu, nous vous avons **défendus à titre individuel**, qu'il s'agisse des mutations, des avancements ou heureusement de façon plus marginale des questions disciplinaires. Concrètement, ce sont des dizaines de réunions, des centaines de courriels, des milliers d'appels pour faire valoir le bon sens dans les décisions administratives ainsi qu'un minimum de justice et de considération pour chacun ;

- deuxième grande facette du travail syndical, nous avons défendu le corps, en participant aux nombreuses négociations sur les évolutions statutaires. Nous avons obtenu une grande victoire avec le très beau protocole que nous venons de signer. Soyez certains que les revendications historiques du SICP (**indemnité logement en particulier** mais également revalorisation de l'IRP ou accompagnement de la mobilité), souvent raillées dans le passé par certains détracteurs qui nous traitaient d'idéalistes, n'ont pas été pour rien dans ce qui constitue une belle première étape ;

- enfin, nous avons défendu l'institution, en dépassant le corporatisme, sur de nombreux sujets transversaux (la procédure pénale, la délinquance multirécidivante ou la lutte contre les violences faites aux forces de l'ordre en sont quelques exemples). Notre communication s'est développée et est devenue plus incisive. Ce dynamisme bouscule certes quelques habitudes mais affiche un bilan très positif. Notre notoriété dépasse désormais largement le CCD et même l'institution, les retours extérieurs notamment de la population étant très bons. Dans cette période où la police est si souvent attaquée, le SICP propose une voix forte et qui porte loin.

Que ferons-nous l'année prochaine ?

- pas de miracle, nous ne réinventerons rien, nous consacrerons toute notre énergie à défendre vos situations individuelles. Dans une période où les réformes se multiplient, en général mal préparées, précipitées, nous aurons fort à faire pour que l'administration n'oublie pas qu'elle fonctionne grâce à des êtres humains, qui ont des aspirations professionnelles mais également des contraintes personnelles et familiales ;

- même si nous nous félicitons des avancées obtenues grâce au récent protocole, nous considérons qu'il ne s'agit que d'une étape : nous continuerons à nous battre pour que l'accompagnement à la mobilité corresponde à nos besoins et à notre investissement, et pour que celui-ci soit justement récompensé. La perspective des élections professionnelles à venir sera l'occasion pour le SICP de préciser ses revendications, nous vous transmettrons un document spécifique sur ce sujet dans les prochains mois ;

- enfin, même si nous préférierions que cela ne soit pas nécessaire, nous persisterons à défendre notre institution contre tous ceux qui veulent soit l'affaiblir, soit la salir et ils continueront d'être nombreux hélas dans les prochains mois.

Pour poursuivre notre travail, pour que notre voix porte plus fort à mesure que nous sommes plus nombreux, nous vous invitons à vous engager à nos côtés en adhérant ou en renouvelant votre adhésion. Bien sûr et comme toujours, **celle-ci est déductible aux deux tiers du montant de votre impôt** sur le revenu, le reste à charge constituant, au final, une somme relativement modique.

Le SICP gère son budget avec la plus grande rigueur, par respect pour vos deniers. Si vous aussi vous préférez qu'ils soient le mieux employés, privilégiez le virement bancaire, qui est la solution occasionnant le moins de frais. Nous vous transmettrons le RIB du syndicat sur simple demande. Que ceux qui préfèrent Paypal ou un chèque ne se sentent toutefois pas bridés!

Merci pour votre soutien, nous restons, comme toujours, à votre disposition.

Montant des cotisations	
Élève Commissaire :	20€
Commissaire stagiaire :	50€
Commissaire de police :	100 €
Commissaire divisionnaire :	120 €
Commissaire général :	140 €
Haut fonctionnaire de la PN :	160€
Retraité :	50 €

Olivier BOISTEAUX, Président du SICP

Jean-Paul MEGRET, Secrétaire National

Tristan COUDERT

Matthieu VALET,

Secrétaires Nationaux Adjoint

4, rue Blanche - 95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY

09 87 10 75 63

secretariat@commissaires.fr

www.commissaires.fr

@SICPCommissaire

@SICPCommissaires